



**VILLE DE SURGÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du 3 juillet 2024**

**Nombre de membres**

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

**Étaient présents :** Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Madame Élodie SUTRA, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Claudie PILLET, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO.

**Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Claude GRENON.

**Étaient absents représentés :**

Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,  
 Madame Frédérique RAGOT qui a donné pouvoir à Madame Élodie SUTRA,  
 Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ,  
 Madame Nadine GIRARD qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU

**Étaient absents et non excusés :** Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Younes BIAR.

**Étaient également présents :**

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Charlotte LÔ, du service Citoyenneté.

**Convocation envoyée le :** 27 juin 2024 - **Affichage en Mairie le :** 27 juin 2024

**2024.01.18 - DÉCISIONS DU MAIRE**

**Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères,** informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n°2024-077 et DM n°2024-088 à DM n°2024-101 sont consultables en Mairie et ont été envoyées par mail avec la convocation au présent conseil.

Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.

Pour Extrait Conforme :  
 Les signatures sont au registre.  
 En Mairie, le 04 juillet 2024,  
 Pour le Maire et par délégation,  
 Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Nicolas JOYET